

PRIME POUVOIR D'ACHAT : A BAGNOLET, MÊME DES MIETTES ON N'Y AURAIT PAS DROIT ?

POUR L'ATTRIBUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT A BAGNOLET !

Le maire et la municipalité restent sourds à la demande d'attribution de la prime pouvoir d'achat aux agents de Bagnolet. Par deux fois, le syndicat CGT a demandé cette prime qui a été instaurée puis confirmée par les décrets du 31 juillet et du 31 octobre 2023. La réponse à notre première lettre ouverte et le silence assourdissant suite à notre deuxième lettre parlent d'eux-mêmes. « Il n'y a pas d'argent » nous dit-on officieusement.



LES AGENTS DE BAGNOLET SUBISSENT L'INFLATION COMME LES AUTRES !

Pourtant, notre collectivité n'est pas la seule à subir la politique d'austérité du gouvernement ; elle n'est pas la seule non plus à être endettée. Partout en France, les agents territoriaux se mobilisent et obtiennent le versement de la prime pouvoir d'achat.

**Une prime de plus qui masque l'essentiel :
c'est le point d'indice qu'il faut augmenter !**

Pour la CGT, cette prime ne fera pas avaler la faible augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte du pouvoir d'achat qui, depuis juin 2010, s'élève désormais à plus de 16%. Contrairement à ce qu'affiche le gouvernement, l'évolution des rémunérations en 2023 n'ira pas au-delà de 1,5% : en janvier 2024, le point d'indice n'aura même pas atteint les 5€ !

A combien peut s'élever cette prime pouvoir d'achat ?

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

**Le versement peut être effectué d'ici
au 30 juin 2024.**

**CETTE PRIME, ON NE VEUT PAS NOUS LA DONNER
TOUS ENSEMBLE, ALLONS LA CHERCHER !**

**TOUS EN GREVE LE 23 JANVIER 2024
RASSEMBLEMENT A 14H DEVANT LA MAIRIE**